



LOCATION Zone ANRU TVA 7% + PTZ

Par **Solenne89**, le **30/05/2019** à **16:02**

Bonjour,

j'ai acheté mon appartement en VEFA en 2013 et la livraison a eu lieu en avril 2014.

J'ai effectué un prêt en différé jusqu'à la livraison du bien.

J'habite dans mon logement depuis 5 ans.

J'aimerais louer mon appartement.

Que dois-je faire pour réguler la clause de mon PTZ rachat de crédit/renégociation ?! Ptz acquis avant 2016.

Est-ce que la révision de loi du 1er janvier 2014 sur les TVA et les clauses me concernent car la livraison a eu lieu après cette loi ?!

Le pacs débloquerait-il cette clause d'obligation de remboursement sur la tva réduite en zone ANRU ?!

Serai-je soumise au plafond de ressources et de loyer pour la location ?!

Il y a-t-il un organisme spécialisé pour me guider ?!

Beaucoup de questions sans réponses...

Par avance merci pour vos réponses.